



2.2 Contraintes de réalisation

2.2.1 Période de réalisation

Le démarrage du chantier est programmé pour le lundi 6 juillet 2026.

Les travaux devront durer maximum 7 semaines réparties de la façon suivante :

- Phase 1 : du lundi 6 juillet au vendredi 17 juillet
- Phase 2 : du lundi 20 juillet au vendredi 31 juillet
- Phase 3 : lundi 3 août au vendredi 14 août
- Démolition des by-Pass : lundi 17 août au vendredi 21 août

2.2.2 Circulation

La rue de Sarcelles étant une rue très circulée, une bonne gestion des circulations est primordiale dans le cadre de ces travaux.

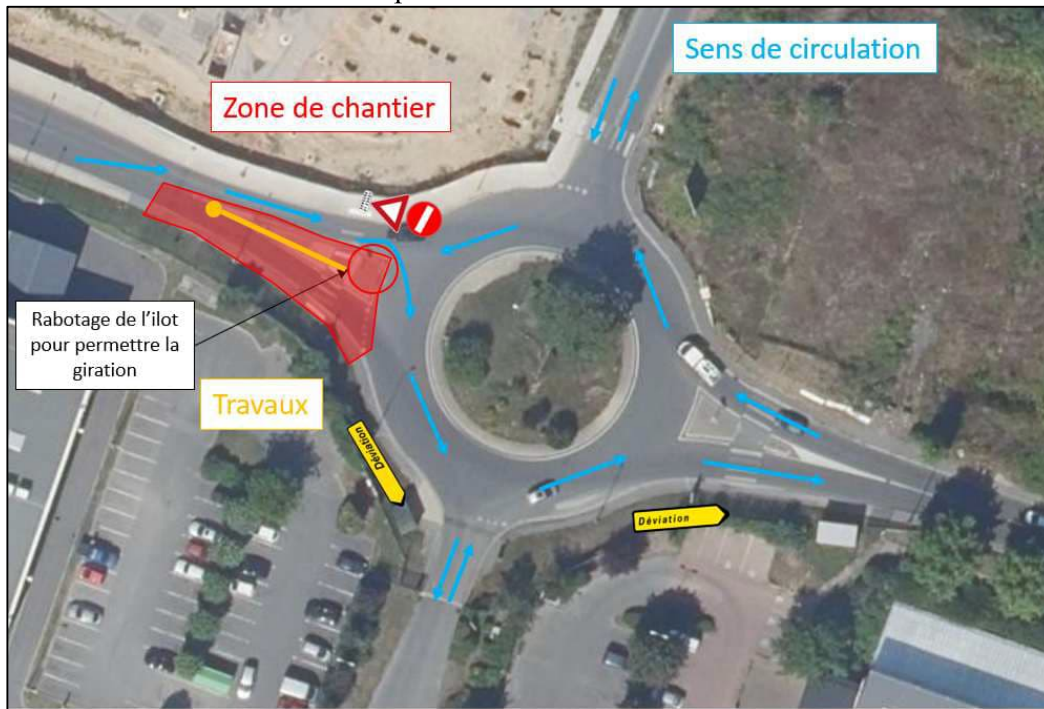
Une ligne de bus (ligne 1537 : Gare d'Épinay-sur-Seine – Sarcelles Les Flanades T5) circule sur la rue de Sarcelles.

Le plan de déviation suivant a été défini. Il devra être respecté.

Des panneaux d'information des travaux seront à mettre en place au minimum 1 semaine avant le démarrage des travaux.

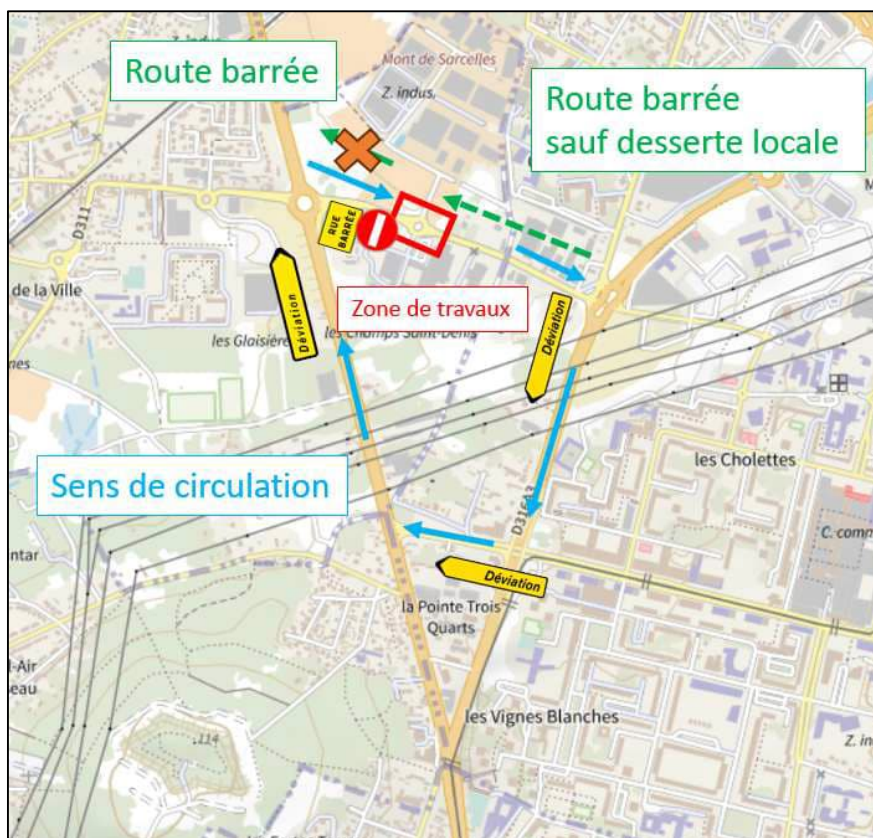
- **Phase 1**

La circulation au droit de l'emprise de chantier sera la suivante :



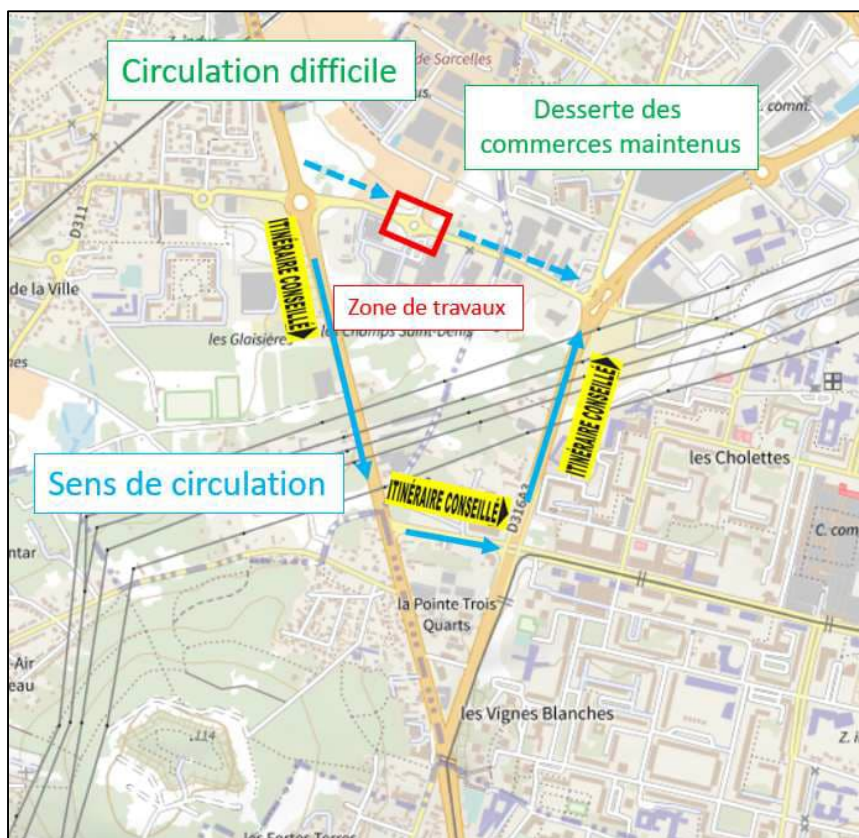
Dans le sens Sarcelles vers Groslay les prescriptions seront les suivantes :

- Circulation possible jusqu'au giratoire de la ZAC
- Accès de la ZAC par son accès actuel à double sens
- Accès maintenu pour la rue Claude Chappe et le Chemin des Rosiers
- Accès maintenu pour les commerces
- Rue barrée entre le giratoire de la ZAC et le giratoire de la route de Calais
- Déviation via l'avenue de la Division Leclerc, l'avenue du 8 Mai 1945 et la route de Calais



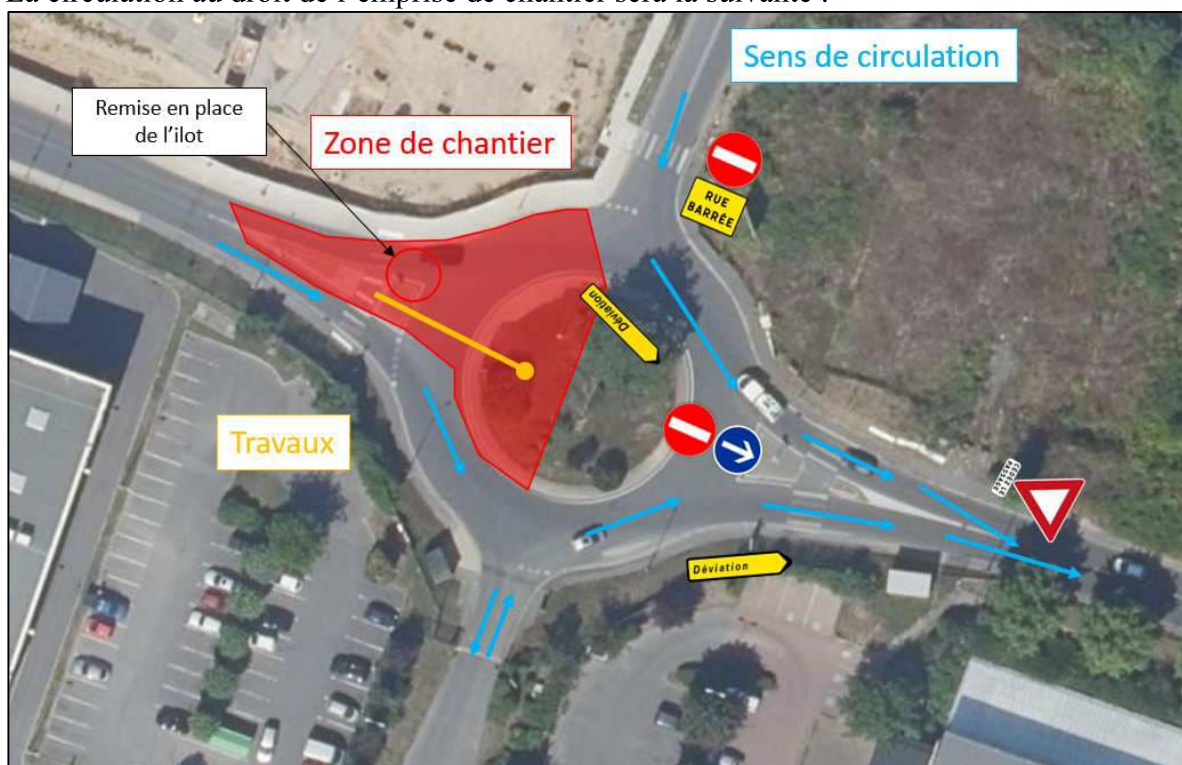
Dans le sens Groslay vers Sarcelles les prescriptions seront les suivantes :

- Circulation difficile dans le sens Groslay vers Sarcelles
- Accès de la ZAC par son accès actuel à double sens
- Accès maintenu pour la rue Claude Chappe et le Chemin des Rosiers
- Accès maintenu pour les commerces
- Mise en place d'un itinéraire conseillé via la route de Calais, l'avenue du 8 Mai 1945 et l'avenue de la Division Leclerc



- **Phase 2**

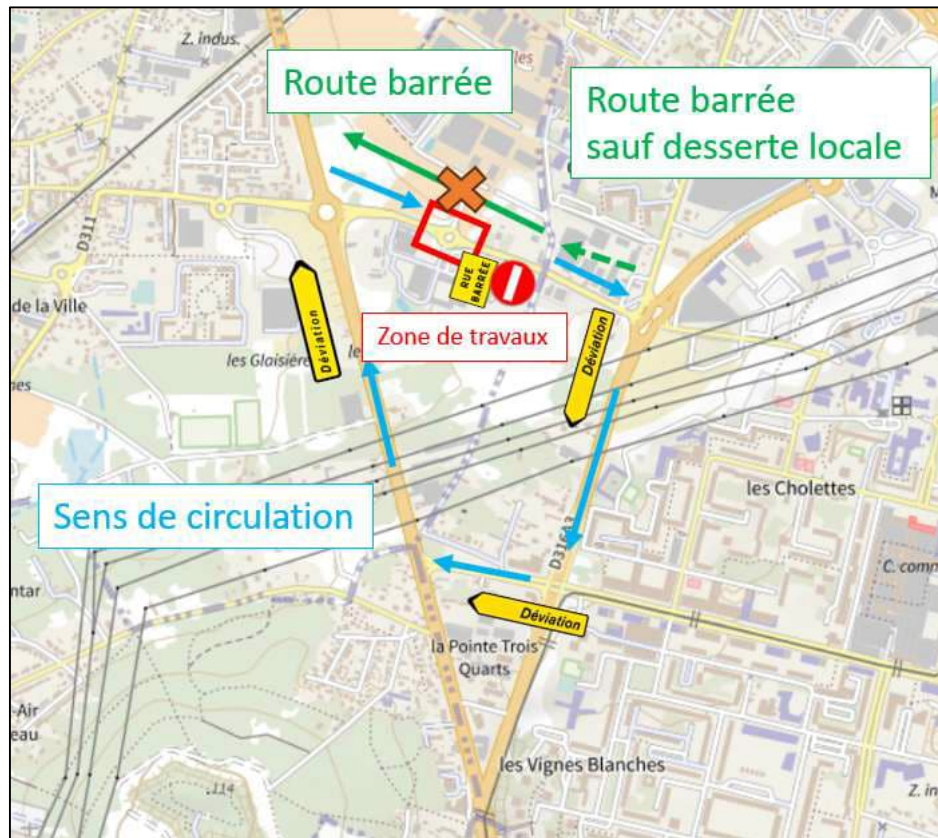
La circulation au droit de l’emprise de chantier sera la suivante :



Dans le sens Sarcelles vers Grosly les prescriptions seront les suivantes :

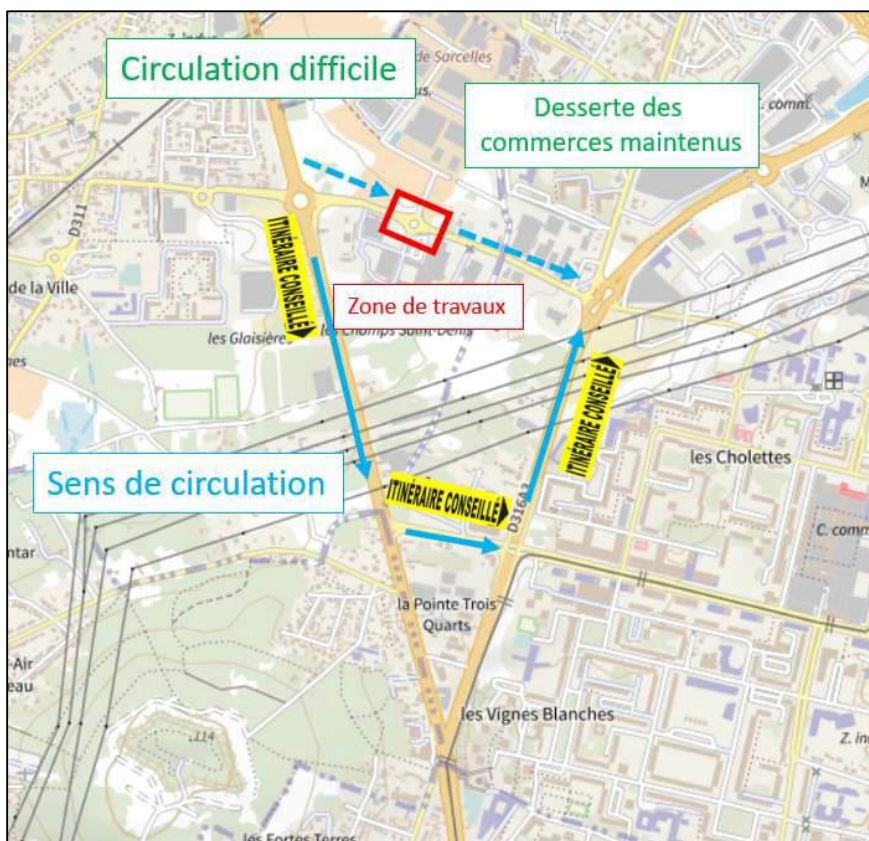
- Circulation possible jusqu’au carrefour avec la rue Claude Chappe

- Accès de la ZAC à sens unique via la route de Calais, la V5 et V2bis
- Accès maintenu pour la rue Claude Chappe et le Chemin des Rosiers
- Accès aux commerces (Grand Frais et Leclerc Drive) par la route de Calais
- Rue barrée entre la rue Claude Chappe et le giratoire de la route de Calais
- Déviation via l'avenue de la Division Leclerc, l'avenue du 8 Mai 1945 et la route de Calais



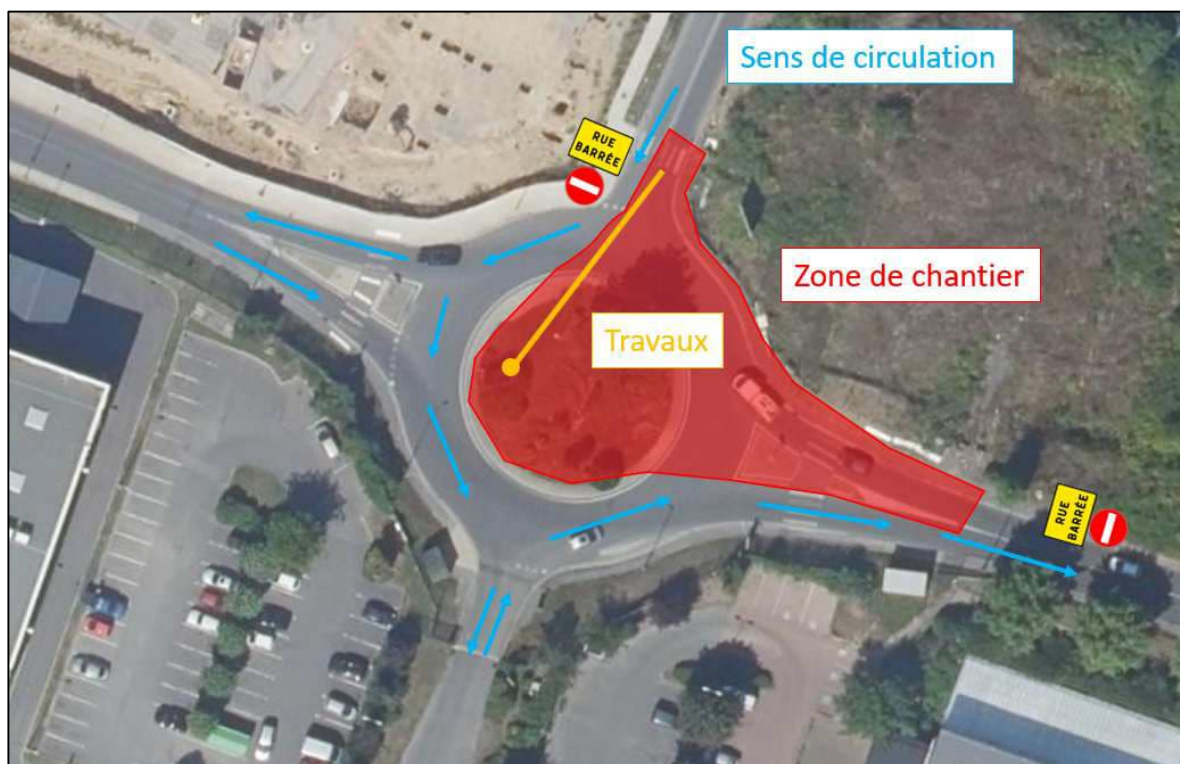
Dans le sens Groslay vers Sarcelles les prescriptions seront les suivantes :

- Circulation difficile dans le sens Groslay vers Sarcelles
- Accès de la ZAC à sens unique via la route de Calais, la V5 et V2bis
- Accès maintenu pour la rue Claude Chappe et le Chemin des Rosiers
- Accès maintenu pour les commerces
- Mise en place d'un itinéraire conseillé via la route de Calais, l'avenue du 8 Mai 1945 et l'avenue de la Division Leclerc



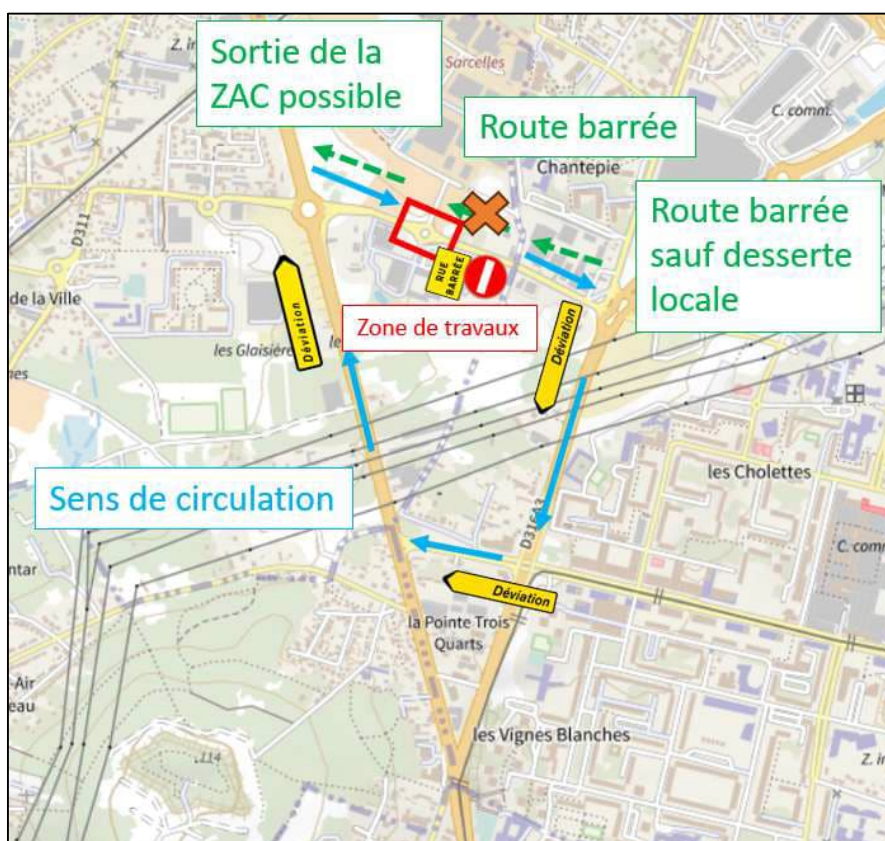
- Phase 3

La circulation au droit de l'emprise de chantier sera la suivante :



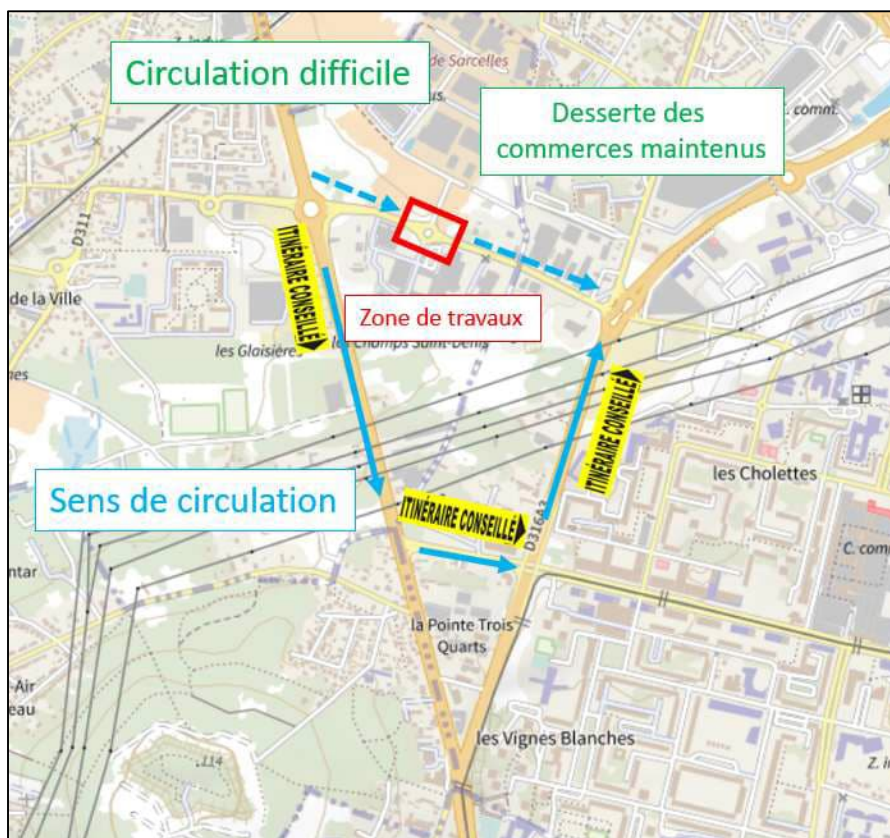
Dans le sens Sarcelles vers Groslay les prescriptions seront les suivantes :

- Circulation possible jusqu'au carrefour avec la rue Claude Chappe
- Accès de la ZAC à sens unique via la route de Calais, la V5 et V2bis
- Accès maintenu pour la rue Claude Chappe et le Chemin des Rosiers
- Accès aux commerces (Grand Frais et Leclerc Drive) par la route de Calais
- Rue barrée entre la rue Claude Chappe et le giratoire de la ZAC
- Sortie de la ZAC possible en direction de Groslay
- Déviation via l'avenue de la Division Leclerc, l'avenue du 8 Mai 1945 et la route de Calais



Dans le sens Groslay vers Sarcelles les prescriptions seront les suivantes :

- Circulation difficile dans le sens Groslay vers Sarcelles
- Accès de la ZAC à sens unique via la route de Calais, la V5 et V2bis
- Accès maintenu pour la rue Claude Chappe et le Chemin des Rosiers
- Accès maintenu pour les commerces
- Mise en place d'un itinéraire conseillé via la route de Calais, l'avenue du 8 Mai 1945 et l'avenue de la Division Leclerc

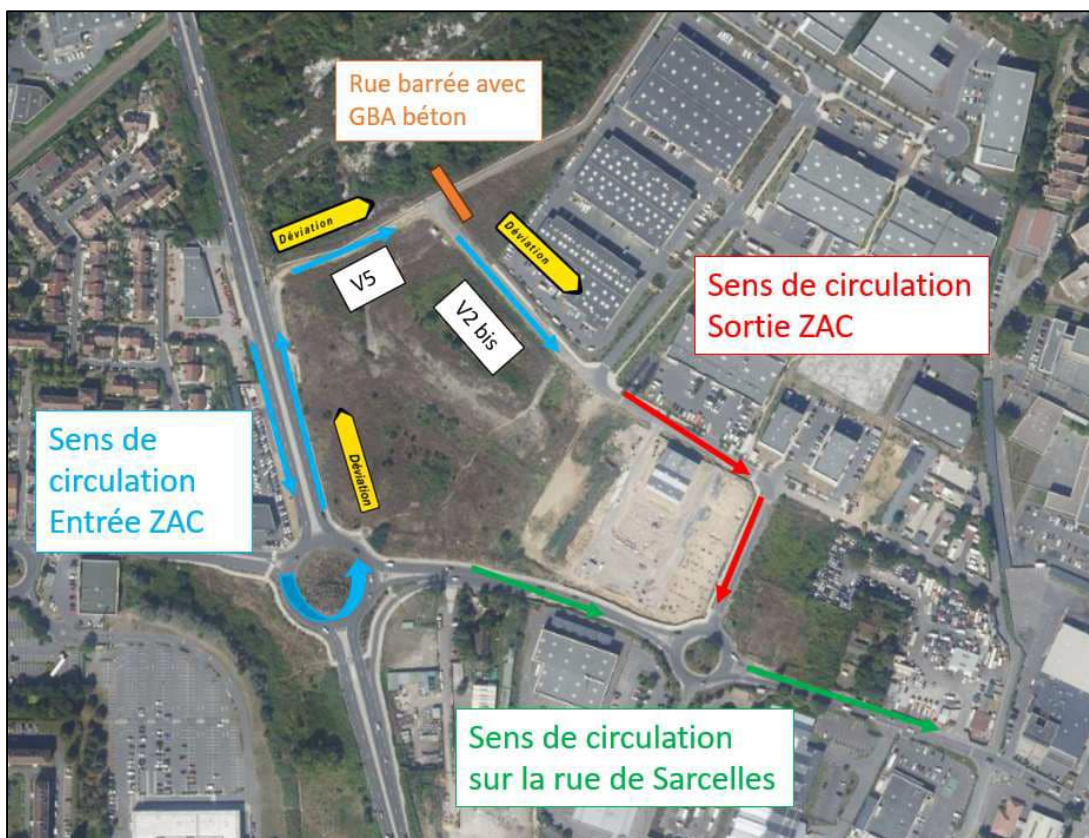


- **Accès à la ZAC des Monts du Val d'Oise**

Au cours de la phase 1 des travaux, l'accès de la ZAC des monts du Val d'Oise ne sera pas modifié.

Au cours des phases 2 et 3 des travaux, l'accès sera modifié. Les prescriptions seront les suivantes :

- Accès à la ZAC en sens unique via la route de Calais et les voies V5 et V2bis
- Le cheminement le long des voies V5 et V2bis sera balisé de panneaux B6d (Arrêt et stationnement interdits)
- Accès maintenu pour la rue Claude Chappe et le Chemin des Rosiers
- Sortie de la ZAC en sens unique via le giratoire de la rue de Sarcelles en direction de Sarcelles
- Mise en place de chanfrein en enrobé autour des regards qui ne sont pas à la côte de la voirie



Une déviation spécifique sera réalisée pour l'accès à la ZAC. Dans le cadre de cette déviation il est à prévoir le masquage des indications des panneaux permanents.

Dans son offre, l'entreprise devra proposer la meilleure solution permettant d'optimiser les délais de réalisation, les coûts et l'impact sur la circulation.

2.2.3 Bâtiments publics et commerces

Plusieurs commerces sont présents dans la zone du projet : un magasin Grand Frais, un drive Leclerc Drive.

Une prise de contact devra être prise avec les commerçants afin de prévenir des restrictions de circulation mises en place dans le cadre des travaux.

Un accès à ces commerces devra être maintenu pendant tout le long des travaux.

2.3 Coupe type de tranchée

Les coupes de tranchées envisagées pour ce marché, pour la conduite principale, sont les suivantes :